



**À TOUT INTÉRESSÉ
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 125-2010**

Prenez avis que le 10 septembre 2018, dans la salle des délibérations du conseil, à l'hôtel de ville, situé au 2, place de l'hôtel de ville, à compter de 19 h, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Frelighsburg, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :

La dérogation mineure vise à rendre conforme un lot d'un frontage de 28,67 mètres, réglementaire aux dispositions du règlement de lotissement 125-2010, concernant les dimensions minimales des terrains non desservis qui stipule que le frontage minimal doit être de 50 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

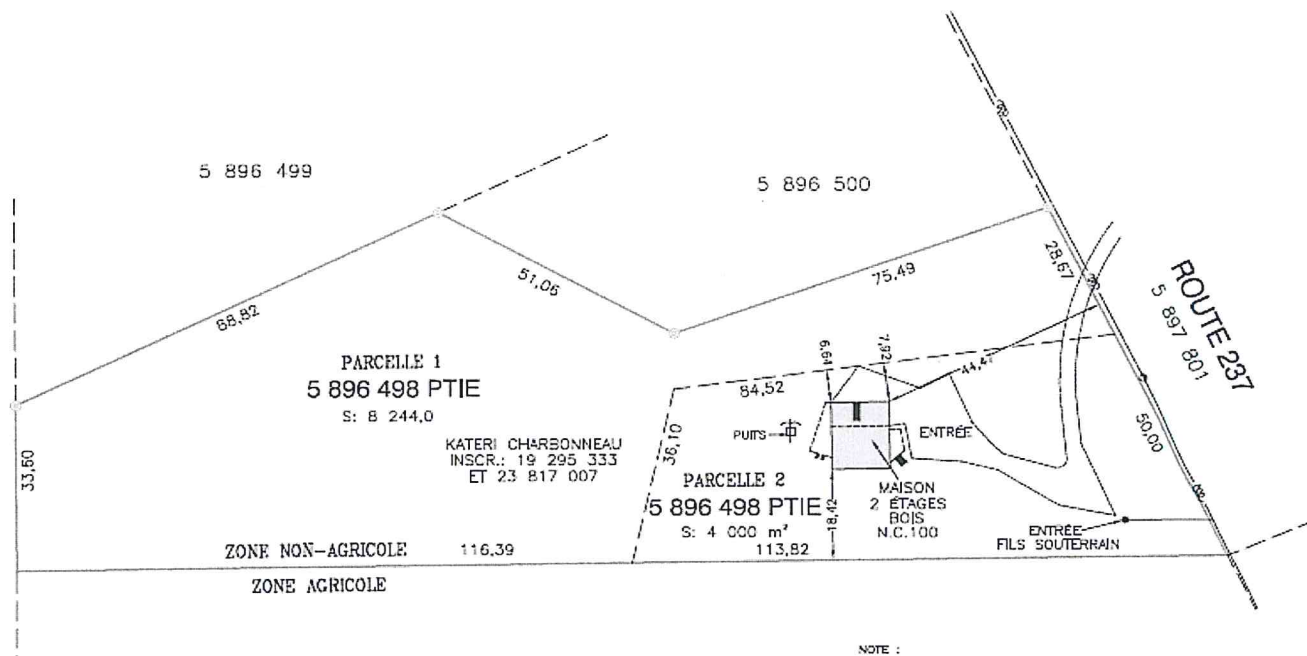
Adresse : 100, route 237 Sud
Lot no. 5 896 498 du cadastre du Québec

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT
DEUX MILLE DIX-HUIT.**

Danneton

Diane Panneton, greffière-suppléante
En l'absence de
Anne Pouleur
Directrice Générale
Secrétaire-trésorière



NOTE :